

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION EN DATE DU 7/11/2008 DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE CHAURAY-ECHIRE-ST GLELAIS-ST MAXIRE

**Aire de petit passage**

**Château de Mursay**

-----

Entre les soussignés :

**La Communauté d'Agglomération de Niort**, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu d'une délibération en date du 16 décembre 2013 ;

**Le Syndicat intercommunal à la carte (SIC) Chauray-Echiré-St Gelais-St Maxire**, représenté par son Président en exercice, Monsieur GERVAIS, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération en date du 4 décembre 2013,

Et

**OBJET** : Prorogation de la convention de prestation de services entre la CAN et le Syndicat intercommunal à la carte Chauray-Echiré-St Gelais- St Maxire pour l'entretien et le fonctionnement de l'aire de petit passage et du château de Mursay à Echiré, dans l'attente de la mise en œuvre des nouvelles conventions de financement de l'investissement et du fonctionnement des équipements mis à disposition, dans le cadre du dossier de mise aux normes des équipements déclarés d'intérêt communautaire.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**Article 4 – Durée :**

L'article 4 est complété comme suit :

« La présente convention est prorogée pour une durée d'un an ».

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Niort, le 26/12/2013

Pour la Communauté d'Agglomération

de Niort

Pour le SIC Chauray-Echiré-

St Gelais- St Maxire

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20131226-c35-12-2013-5-CC  
Date de télétransmission : 27/12/2013  
Date de réception préfecture : 27/12/2013

M. Gérard GIBAUD

